



A.B.I.

# LE JOURNAL de L'A.B.I

Bulletin de liaison des adhérents de l'Association Bagnolaise d'Information  
<http://abi-bagnolsenforet.fr>

Novembre 2011

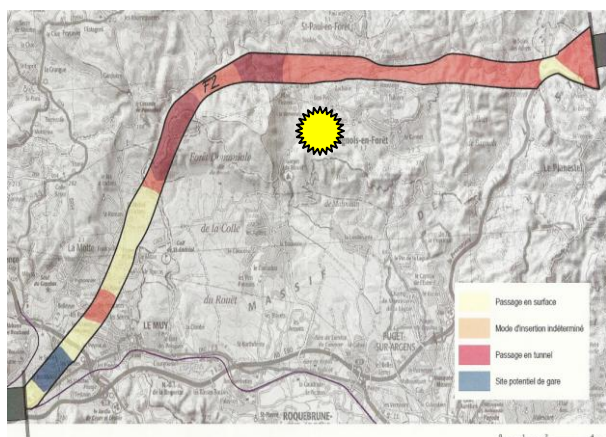
N° 007 2<sup>ème</sup> Année



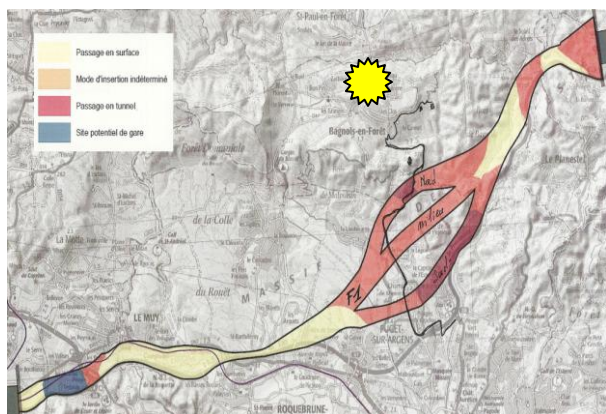
## LE TGV

Traverse notre commune !!!

## 4 Tracés Inacceptables!



Tracé Nord dans le Reyran



3 Options au Sud :  
Sous la gardiette , la Décharge et  
dans les Escolles.... ?

Un projet délirant à nos portes !

Lire la suite page 2

## Les gestionnaires de la décharge Au tribunal !

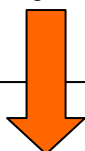
L'Association Bagnolaise d'Information – ABI s'est toujours efforcée de faire prendre conscience de l'impossibilité de continuer à exploiter comme une « décharge » l'installation de traitement par enfouissement des déchets des Lauriers. Une telle gestion d'un Service Public, sans intervention des Pouvoirs Publics, dans une logique de seul profit maximum, en s'affranchissant de toutes les contraintes gênantes de la réglementation et en ignorant les graves nuisances et les risques qui en découlent pour l'Environnement concernant la population, surtout les plus fragiles, la faune et la flore, n'est, à l'évidence, pas admissible. Le site internet <http://abi-bagnolsenforet.fr> a montré les preuves incontestables de ce mauvais usage.

En Août 2010 une proposition de rencontre faite au SMIDDEV pour une possible amélioration du traitement de ces déchets en application des Directives Européennes et de la réglementation française a permis un début de dialogue avec son Président et ses deux adjoints au cours d'une séance le 22 septembre 2010 (cf. lettre n°4). Les deux rencontres qui ont suivi, avec le seul Président en apparence sans soutien, ont montré l'inutilité du dialogue qu'il prétendait rechercher.

Le rapport d'audit hydrologique et environnemental rendu, à la demande du SMIDDEV, par une société spécialisée de la Région PACA, a confirmé l'ampleur des pollutions passées et présentes sur les sites 1 à 3 de l'installation dont l'état nécessite des travaux urgents pour un coût excédant dix millions d'Euros TTC. Il n'a jamais été présenté et a fortiori discuté en Conseil du SMIDDEV. L'ABI, comme elle l'avait prévu et dit, n'avait plus que le choix de se constituer « partie civile » au procès des gestionnaires ouvert les 6 et 7 octobre 2011 au Tribunal correctionnel de Draguignan après deux ans d'une minutieuse enquête judiciaire couvrant 2004 à novembre 2007, à la demande du Maire de Bagnols, et ayant confirmé cette situation calamiteuse. 45 membres de l'ABI, Maire de Bagnols et Adjoints, formaient un public présent très important et attentif. Après deux heures d'examen de demandes de renvoi, exceptions de nullité et questions préalables de constitutionnalité déposées par la défense (cf. Libération du 8/9 octobre 2011), l'examen du fond a abouti à des réquisitions sévères faites par la Procureure à l'encontre de 4 entreprises et 6 salariés dont 4 de l'entreprise délégataire, le cas du Président ayant été renvoyé au 29 mars 2012 dans le cadre d'une procédure disjointe. Le verdict interviendra, après délibéré le 15 décembre 2011.

Dans l'attente d'autres développements auxquels pourrait conduire cette affaire, cette situation conforte la prétention du Maire de Bagnols de ne pas mettre à disposition un site 4 avant une remise en état des sites 1 à 3 aux frais des responsables (élu et entreprises n'ayant pas exercé leurs responsabilités) et garantie réelle d'un respect de la Législation à l'avenir.

William Dumont



LGV

**Jeudi 8 Décembre**  
**18h.00 au Foyer municipal**

### Venez Nombreux à la réunion d'information organisée par l'ABI

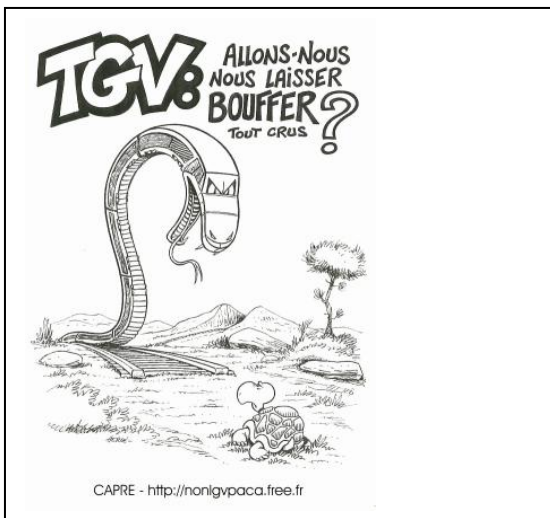
L'ABI était représentée par **Stéphane Thomine** et **Michel Lorand**, lors des réunions dites de Concertation organisées par **Réseau Ferré de France**, sur le Projet de la **LGV-PACA**.

Les différents participants de la société civile à ces réunions n'ont pu que constater que :

- Les **informations** données sont bien insuffisantes
- La **concertation** n'a été qu'une Parodie, puisqu'il apparaît que les choix sont déjà faits.
- L'**impact environnemental** est catastrophique
- Le **coût financier** est astronomique( On parle de **20Milliards d'euros** dont la moitié devrait être supportée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur PACA)

**Au niveau local**, notre cadre de vie est particulièrement menacé par les **4 Options de traversée** proposées.

**Doit-on laisser faire sans réagir ?**



**L'Apéro de l'ABI**  
**Vendredi 30 Septembre 2011**



**Procès de la Décharge des Lauriers**  
**Verdict**

**Jeudi 15 Décembre**

**14h.00 au Tribunal de Draguignan**

\*\*\*

*Venez montrer votre intérêt en étant présent dans la salle lors de la lecture du verdict du procès mettant en cause les gestionnaires et pour lequel l'ABI s'est portée Partie civile.*

Organisé par le Conseil d'administration de l'ABI avec le savoir faire d' **Isabelle Decoulon**, **Etiennette Dechet** et **José Gossart**, ce moment très convivial connut un franc succès.

Ce fut aussi le prétexte pour faire le point sur les actions de notre association et d'informer les adhérents sur le déroulement du procès où l'ABI s'était portée Partie Civile avant le rapprochement des adhérents autour d'un apéritif dînatoire fort sympathique.

**DISTRIBUTION de Nos DOCUMENTS**

Nous relançons note appel à candidature pour venir grossir le groupe des « Diffuseurs »  
Faites-vous connaître par courriel à [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr)  
ou par téléphone au 04 94 40 64 15